

EMPIRE CHÉRIFIEN

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Maroc	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Etranger	Un an..	2.200 »	4.400 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.**

**Prix du numéro :**

Première ou deuxième partie..... 35 fr.  
Édition complète ..... 55 fr.  
Années antérieures :  
Priz ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

Annonces légales, } La ligne de 27 lettres :  
réglementaires } 90 francs  
et judiciaires }  
(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

SOMMAIRE

Pages

TEXTES PARTICULIERS

**Remembrement du secteur Aounate (vallée de l'oued Farerh).**

Décret n° 2-56-099 du 4 ramadan 1375 (16 avril 1956) homologuant le remembrement du secteur Aounate—Oulad-Bouzerara I, dans la tribu Aounate—Oulad-Bouzerara Nord (vallée de l'oued Farerh) ..... 398

**Casablanca. — Extension du centre de formation professionnelle du bâtiment.**

Décret n° 2-56-086 du 5 ramadan 1375 (17 avril 1956) déclarant d'utilité publique l'extension du centre de formation professionnelle du bâtiment, à Casablanca, et frappant d'expropriation la propriété nécessaire à cette fin .... 398

**Saint-Jean-de-Fedala. — Création d'un centre d'habitat marocain.**

Décret n° 2-56-091 du 5 ramadan 1375 (17 avril 1956) déclarant d'utilité publique la création d'un centre d'habitat marocain à Saint-Jean-de-Fedala et frappant d'expropriation les propriétés nécessaires à cette fin ..... 398

ORGANISATION ET PERSONNEL

DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

**Secrétariat général du Gouvernement.**

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 25 avril 1956 portant ouverture de l'examen ordinaire et de l'examen révisionnel de sténographie ..... 399

**Ministère de l'agriculture et des forêts.**

Arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 20 avril 1956 portant ouverture d'un concours d'accession au grade de chef de district des eaux et forêts ..... 399

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION.

Nominations et promotions ..... 400  
Admission à la retraite ..... 408

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités ..... 408

Additif à la liste des médecins qualifiés spécialistes en stomatologie ..... 408

Additif à la liste des médecins qualifiés spécialistes en chirurgie générale ..... 408

Avis aux importateurs ..... 408

**TEXTES PARTICULIERS**

Décret n° 2-56-099 du 4 ramadan 1375 (16 avril 1956) homologuant le remembrement du secteur Aounate—Oulad-Bouzerara I, dans la tribu Aounate—Oulad-Bouzerara-Nord (vallée de l'oued Farerh).

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,**

Vu le dahir du 11 jourmada II 1371 (8 mars 1952) relatif au remembrement rural dans la vallée de l'oued Farerh ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 jourmada II 1371 (10 mars 1952) portant application du dahir du 11 jourmada II 1371 (8 mars 1952) susvisé ;

Vu le projet de remembrement du secteur Aounate—Oulad-Bouzerara I, sis dans la tribu Aounate—Oulad-Bouzerara-Nord ;

Vu le dossier de l'enquête,

**DÉCRÈTE :**

**ARTICLE UNIQUE.** — Est homologué le projet de remembrement du secteur Aounate—Oulad-Bouzerara I, sis dans la vallée de l'oued Farerh, arrêté le 19 octobre 1953, par la commission mixte de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et sur l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

*Fait à Rabat, le 4 ramadan 1375 (16 avril 1956).*

**BEKKAÏ.**

Décret n° 2-56-086 du 5 ramadan 1375 (17 avril 1956) déclarant d'utilité publique l'extension du centre de formation professionnelle du bâtiment, à Casablanca, et frappant d'expropriation la propriété nécessaire à cette fin.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 5 août au 10 octobre 1955 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

**DÉCRÈTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Est déclarée d'utilité publique l'extension du centre de formation professionnelle du bâtiment à Casablanca.

**ART. 2.** — Est, en conséquence, frappé d'expropriation un terrain d'une superficie approximative de 270 mètres carrés, à distraire de la propriété dite « Cylindrage I » (réquisition n° 21864 C. II),

délimité par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret, présumé appartenir aux personnes désignées au tableau ci-dessous :

NUMÉRO d'ordre	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES PRÉSUMÉS	MONTANT des droits indivis expropriés
1	Si Mohamed ben Abbès Bennani, demeurant rue Pellé, à Casablanca.	4/16
2	M. Noulelis Jean, demeurant 89, rue Coli. à Casablanca.	4/16
3	Si Mohamed ben Hadj Ghali Sebti, demeurant 2, rue du Rhône, à Casablanca.	3/16
4	Si Hadj Omar ben Hadj Ghali Sebti, demeurant boulevard Moulay-Youssef, à Fès.	3/16
5	Si Mohamed ben Ahmed Zemama, demeurant rue de Figuig, à Oujda.	2/16
6	Et éventuellement les opposants ci-après nommés : 1° la Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, représentée par M. Saglio Léon, directeur général adjoint, demeurant boulevard Colonna-d'Ornano, à Casablanca ; 2° la ville de Casablanca, représentée par S.E. l'amel.	Proportions à déterminer en cas de reconnaissance des droits revendiqués.

**ART. 3.** — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent décret.

*Fait à Rabat, le 5 ramadan 1375 (17 avril 1956).*

**BEKKAÏ.**

Décret n° 2-56-091 du 5 ramadan 1375 (17 avril 1956) déclarant d'utilité publique la création d'un centre d'habitat marocain à Saint-Jean-de-Fedala et frappant d'expropriation les propriétés nécessaires à cette fin.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,**

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 14 octobre au 19 décembre 1955 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

**DÉCRÈTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Est déclarée d'utilité publique la création d'un centre d'habitat marocain à Saint-Jean-de-Fedala.

**ART. 2.** — Sont, en conséquence, frappés d'expropriation les terrains désignés ci-après, délimités par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret :

1° un terrain à prélever sur la propriété dite « Domaine de Val Saint-Jean » (titre foncier n° 17670 C.), d'une superficie approximative de 1 ha. 92 a. 60 ca., appartenant à la Société agricole de Saint-Jean-de-Fedala, 17, boulevard de Marseille, à Casablanca ;

2° un terrain à prélever sur la propriété dite « Domaine Saint-Jean III » (titre foncier n° 5559 C.), d'une superficie approximative

de 8 ha. 11 a. 49 ca., appartenant aux personnes mentionnées au tableau ci-dessous :

NUMÉRO d'ordre	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES PRÉSUMÉS	MONTANT des droits indivis
1	M <sup>me</sup> Teuma Camille, veuve Alcaras François, à Saint-Jean-de-Fedala.	1/9
2	M <sup>me</sup> Alcaras Thérèse-Françoise, épouse Heitz Paul, à Saint-Jean-de-Fedala.	1/9
3	M <sup>me</sup> Alcaras Pauline-Raphaëlle (divorcée de M. Gulchague Gérard), 39, rue de Saint-Dié, à Casablanca.	1/9
4	M. Alcaras François, rue Augustin-Sourzac, quartier des Roches-Noires, Casablanca.	1/9
5	M. Alcaras Paul, aux Zenata.	1/9
6	M <sup>me</sup> Alcaras Monique, épouse Richou Paul, 39, rue de Saint-Dié, à Casablanca.	1/9
7	M <sup>me</sup> Alcaras Victorine-Gabrielle, épouse Colas Jean, rive droite du canal 15-07, cité Vis-cose, à Echirelles (Isère).	1/9
8	M. Alcaras Marcel-Alexandre, 39, rue de Saint-Dié, à Casablanca.	1/9
9	M <sup>me</sup> Alcaras Pauline, épouse Morfaut Paul, 58, rue Duplex, à Casablanca.	1/18
10	M <sup>me</sup> Alcaras Rose, épouse Guénebaud Christian, 58, rue Duplex, à Casablanca.	1/18
11	Les créanciers inscrits au titre foncier, ci-après désignés : 1° l'ex-caisse de Crédit agricole mutuel du Sud du Maroc, par la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole, 27 bis, rue de la République, Rabat ; 2° Si Mohamed ben Thami, ayant domicile élu chez M <sup>e</sup> Balith, avocat, 38, rue du Général-Margueritte, Casablanca ; 3° M. Bénézra Isaac, ayant domicile élu chez M <sup>e</sup> Emanuel, avocat, 61, avenue du Général-Drude, Casablanca ; 4° M. Presmychi Édouard, ayant domicile élu chez M <sup>e</sup> Schram, avocat, 1, rue Clemenceau, Casablanca.	

ART. 3. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 5 ramadan 1375 (17 avril 1956).

BEKKAÏ.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES PARTICULIERS

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 23 avril 1956 portant ouverture de l'examen ordinaire et de l'examen révisionnel de sténodactylographie.

#### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu l'arrêté viziriel du 6 juin 1946 instituant une indemnité de technicité en faveur des sténographes titulaires et auxiliaires en service dans les administrations publiques du Protectorat ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 juin 1946 relatif aux conditions d'attribution des indemnités de technicité des sténographes et dactylographes titulaires et auxiliaires en service dans les administrations publiques du Protectorat, tel qu'il a été modifié par les arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 13 mai 1947 et du 18 juin 1954 ;

Vu la circulaire n° 24/S.P. du 18 juin 1946 relative au personnel temporaire des administrations publiques,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen ordinaire et l'examen révisionnel de sténographie prévus par l'arrêté viziriel susvisé du 6 juin 1946 auront lieu à Rabat (annexe du ministère des finances, salle du tertib) et à Casablanca (services municipaux), le 7 juin 1956, à partir de 9 heures.

Sont autorisées à se présenter à ces examens les sténodactylographes auxiliaires, les dactylographes et les dames employées titulaires et auxiliaires désirant obtenir l'indemnité de technicité, ainsi que les dactylographes temporaires recrutées dans les conditions fixées par les circulaires n°s 16 et 24/S.P. des 16 avril et 18 juin 1946, en vue de leur classement dans la catégorie des sténodactylographes et de l'obtention de la prime de sténographie prévue par l'arrêté du directeur des travaux publics du 3 décembre 1945.

ART. 2. — La date de clôture des inscriptions est fixée au 28 mai 1956.

Rabat, le 25 avril 1956.

BAHNINI.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 20 avril 1956 portant ouverture d'un concours d'accession au grade de chef de district des eaux et forêts.

#### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu l'arrêté viziriel du 21 mars 1953 formant statut du personnel de l'administration des eaux et forêts ainsi que ceux qui l'ont modifié ou complété et notamment ses articles 5 et 40 ;

Vu l'arrêté du chef de l'administration des eaux et forêts du 23 mai 1953 fixant les modalités du concours pour l'accession au grade de chef de district des eaux et forêts,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'accession au grade de chef de district des eaux et forêts ouvert aux sous-chefs de district et agents techniques des eaux et forêts, aura lieu à Rabat, le 5 juin 1956.

ART. 2. — Les demandes des candidats devront être adressées par la voie hiérarchique et parvenir au service administratif de l'administration des eaux et forêts et de la conservation des sols, avant le 5 mai 1956.

ART. 3. — Le nombre des emplois mis au concours est fixé à six.

ART. 4. — La liste des candidats autorisés à concourir et la composition de la commission d'examen seront arrêtées, au plus tard, le 14 mai 1956.

Rabat, le 20 avril 1956.

AHMED BEN MANSOUR.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

## Nominations et promotions.

## MINISTÈRE DES FINANCES.

Est nommé *inspecteur-vérificateur de 1<sup>re</sup> classe*, chargé de l'inspection de l'interprétariat au service de l'enregistrement et du timbre, du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Rassy Emile, interprète de l'enregistrement et du timbre. (Arrêté du 7 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 15 décembre 1955 : MM. Desbois Jean-Marie et Niol Bernard, commis stagiaires. (Arrêtés du 22 mars 1956.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, *sous-chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 13 avril 1949, *sous-chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 13 avril 1951, *sous-chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 21 février 1951, et *sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe* du 21 février 1953 : M. Marty André, chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 avril 1956.)

Est nommée *secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Gourdon Janine, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon). (Arrêté du 9 avril 1956.)

Est nommé *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Daoudi el Habib, commis de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 18 mai 1953.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires* :

Du 26 décembre 1955 : M<sup>me</sup> Nicole Quignolot, dame employée temporaire ;

Du 10 janvier 1956 : M. Georges Dury.  
(Arrêtés des 21 mars et 4 avril 1956.)

Est titularisée en application de l'article 7 du dahir du 5 avril 1945 et nommée *dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon* du 10 mai 1955, avec ancienneté du 10 mai 1954 : M<sup>me</sup> Boyreau Adèle, dactylographe temporaire. (Arrêté du 21 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur principal de comptabilité de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 24 novembre 1951, et *inspecteur principal de comptabilité hors classe (indice 500)* du 24 novembre 1953 : M. Argeliès Raoul, inspecteur principal de comptabilité ;

*Secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 4 février 1952, et *secrétaire d'administration de classe exceptionnelle* du 4 février 1955 : M. Braizat Jules, secrétaire d'administration principal.

(Arrêtés du 6 avril 1956.)

M<sup>me</sup> Tissot Régine, dame employée de 6<sup>e</sup> classe, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> avril 1956. (Arrêté du 9 avril 1956.)

M<sup>me</sup> Denjean Odile, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> mai 1956. (Arrêté du 4 avril 1956.)

M. Précigout Jean, opérateur, 5<sup>e</sup> échelon, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> mai 1956. (Arrêté du 16 avril 1956.)

## SECRETARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS.

Est nommé *chef du secrétariat particulier du secrétaire d'État (indice 450)* du 7 décembre 1955 : M. Ahmed ben Hadj Omar Aouad, interprète de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 2 mars 1956.)

M. Gharbaoui Mustapha est nommé *attaché au cabinet du secrétaire d'État (indice 400)* du 7 décembre 1955. (Arrêté du 2 mars 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *adjoint d'inspection de 1<sup>re</sup> classe*, avec ancienneté du 9 avril 1949, et promu *adjoint d'inspection de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> octobre 1954, avec ancienneté du 9 février 1953 : M. Botte Gabriel (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1955.)

Est titularisé et nommé *moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954, reclassé au même grade du 16 juillet 1954, avec ancienneté du 16 avril 1953, et promu *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* du 16 décembre 1955 : M. Guéno Raymond, moniteur de 6<sup>e</sup> classe (stagiaire). (Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :  
*Instructeur de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 23 juin 1950 : M. Repoux Georges, instructeur de 1<sup>re</sup> classe ;  
*Moniteur de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 septembre 1950 : M. Piot Jean-Marie, moniteur de 1<sup>re</sup> classe.  
(Arrêtés du 1<sup>er</sup> septembre 1955.)

\*  
\*  
\*

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

Est recrutée en qualité d'*infirmière stagiaire* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Zouhairi Rkia. (Arrêté du 18 janvier 1956.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> février 1955 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (chauffeur de camions et voitures légères)* : M. Afquir Mohammed ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (manœuvre spécialisée)* : M. Beggal Driss ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (veilleur de nuit)* : M. Lahmar Ahmed,  
agents temporaires.

(Arrêtés des 19, 25 octobre 1955 et 25 février 1956.)

Est nommé *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe, non diplômé d'État*, du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Andelouhad ben Mohamed Douk, adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 12 janvier 1956.)

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Bouhaddi Driss, infirmier temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)

Est reclassée *infirmière de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1951, et promue *infirmière de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M<sup>me</sup> Amal Aïcha, infirmière de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 30 juin 1955.)

Est nommé *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Faraji Fedl, infirmier de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 28 décembre 1955.)

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1946.

*infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et promu *maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Benjali Larbi, infirmier temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)

Est reclassé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Adnor Saïd ben Ahmed, infirmier de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Ahmed ben El Arbi, dit « Larbi ben Mohamed », et Hajire Mohammed, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Aribou Belkacem ben Larbi, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêtés du 30 décembre 1955.)

Sont recrutés en qualité d'*infirmiers stagiaires* :

Du 2 novembre 1955 : M. Bougrine Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Tahil Abdeslam ben Ahmed, ex-élèves infirmiers.

(Arrêtés des 18 et 21 janvier 1956.)

Sont reclassés :

*Maître infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Imloul Sidi Mohammed ;

*Maîtres infirmiers de 2<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 16 janvier 1955 : M. Kabbaj Tayeb ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Babasse Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1953 : M. Kioui Jilali ;

*Maîtresse infirmière de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 8 septembre 1952 : M<sup>me</sup> Mimouna bent Mohamed ;

*Infirmiers de 1<sup>re</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Bananas Si Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953 : M. Saya Assou ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Tadlaoui Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Najah Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Larbi Baba ;

*Infirmière de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952 : M<sup>me</sup> Cabale Hajja ;

*Infirmiers de 2<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Soufi Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Rida Hassane ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 12 mars 1951 : M. Bchi Ali ;

*Infirmières et infirmiers de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 7 septembre 1952 : M<sup>lle</sup> Chraiby Rabia ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 15 août 1953 : M. Afellat Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M<sup>me</sup> El Rhanjaoui Fatima ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952 : M. Krid Mohammed,

*infirmiers et infirmières de 3<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 24 septembre 1953, avec ancienneté du 24 mai 1949, et *infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 24 novembre 1952 : M. Zaoui Mohammed, infirmier temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1951, *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, et *infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Guezouani Driss, infirmier temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 10 octobre 1952 (bonification pour services militaires de guerre : 3 ans 2 mois 21 jours), et nommé *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 10 avril 1955, avec ancienneté du 3 janvier 1953 (bonification pour services civils : 2 ans 3 mois 7 jours) : M. Laraïbi Brahim, infirmier temporaire.

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 13 septembre 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 18 jours), *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 13 mars 1955, avec ancienneté du 13 novembre 1951 (bonification pour services civils : 3 ans 4 mois), et nommé *infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 13 mai 1955 : M. El Boussaïri Rahal, infirmier temporaire.

Est nommé *infirmier stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 12 juin 1952 (bonification pour services militaires de guerre : 3 ans 6 mois 19 jours), *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 12 décembre 1954, avec ancienneté du 12 avril 1951 (bonification pour services civils : 3 ans 8 mois), et nommé *infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 12 décembre 1954 : M. Lamsougar Regragui, infirmier temporaire.

(Arrêtés du 14 janvier 1956.)

Est nommé *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Chouba Mohamed, infirmier temporaire. (Arrêté du 26 octobre 1955.)

Est recrutée en qualité d'*infirmière stagiaire* du 2 novembre 1955 : M<sup>lle</sup> Ikhlas Khadija, ex-élève infirmière. (Arrêté du 29 février 1956.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (manœuvre spécialisé)* du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Kaab Abdesslam, agent temporaire. (Arrêté du 20 octobre 1955.)

Sont nommés *infirmière et infirmier stagiaires* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Tabellat Sfia et M. Zerrouq Mohammed, infirmière et infirmier temporaires. (Arrêtés du 27 janvier 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 17 octobre 1955 : M. Slimani Houtti Ahmed, maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 7 février 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

*Adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'Etat)* :

Du 20 décembre 1955 : M<sup>me</sup> Dauzier Denise ;

Du 15 janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Perie Marie ;

Du 23 janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Verin Héléne ;

Du 25 janvier 1956 : M<sup>me</sup> Gandillot Marie-Camille ;

Du 31 janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Frédon Mauricette ;

Adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) du 22 décembre 1955 : M. Bourbonnaud Robert.

(Arrêtés des 28 décembre 1955, 10, 21 janvier, 1<sup>er</sup> et 3 février 1956.)

Est nommée et titularisée adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M<sup>me</sup> Lacroix Liliane, adjointe de santé temporaire, non diplômée d'État. (Arrêté du 10 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1951, avec ancienneté du 4 janvier 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours), et promu médecin principal de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> août 1953 : M. Bergé Jean, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Médecin principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> octobre 1946, avec ancienneté du 26 juin 1945 (majoration pour services de guerre : 1 an 3 mois 5 jours), et promu médecin principal de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 26 septembre 1951 : M. Piétri Lucien, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Médecin de 1<sup>re</sup> classe du 9 décembre 1951, avec ancienneté du 7 mars 1950 (majoration pour services de guerre : 3 mois 24 jours), médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 7 mars 1953, et promu médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Chauderon Jacques, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 27, 28 et 29 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 :

Médecin de 3<sup>e</sup> classe du 13 avril 1952, avec ancienneté du 14 octobre 1950 (majoration pour services de résistance : 10 mois 17 jours), médecin de 2<sup>e</sup> classe du 14 octobre 1952, et promu médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Désidéri Dominique, médecin de 1<sup>re</sup> classe ;

Médecin de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> octobre 1949, avec ancienneté du 16 octobre 1946 (majoration pour services de résistance : 11 mois 15 jours), médecin de 1<sup>re</sup> classe du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1949, médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, et promu médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Deroche Pierre, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Médecin de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1951, avec ancienneté du 16 février 1950 (majoration pour services de résistance : 1 an 2 mois 15 jours), et promue médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952 : M<sup>me</sup> Mornas Ida, médecin de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés du 23 janvier 1956.)

Est nommée médecin stagiaire du 1<sup>er</sup> février 1956 : M<sup>me</sup> Delsahut Francine, médecin à contrat. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Est licencié de son emploi et rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Hamet Yves, médecin de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 31 janvier 1956.)

Est placé dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 5 avril 1956 : M. Monthérat Georges, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 16 mars 1956.)

L'ancienneté de M. le docteur Viennot-Bourgin Marcel, dans le grade de médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, est reportée du 1<sup>er</sup> août 1948 au 18 novembre 1947 (majoration pour services de guerre : 8 mois 13 jours).

L'intéressé est promu médecin principal de classe exceptionnelle (indice 600) du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952.

(Arrêté du 20 janvier 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin stagiaire du 27 décembre 1955 : M. Andrieu Alain ;  
Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'État) du 22 janvier 1956 : M<sup>me</sup> Causse Geneviève.

(Arrêtés des 4 et 30 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés :

Administrateurs-économistes de 3<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 13 octobre 1953 : M. Costantini Jean ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Ruellan du Créyu Yvonne et M. Charlot Yves,

administrateurs-économistes stagiaires ;

Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M<sup>me</sup> Gestin Germaine, adjointe de santé temporaire, non diplômée d'État ;

Dame employée de 7<sup>e</sup> classe (après concours) du 9 janvier 1956 : M<sup>me</sup> Laroche Denise, dame employée temporaire.

(Arrêtés des 9, 24 janvier et 8 mars 1956.)

Est reclassé médecin de 3<sup>e</sup> classe du 29 novembre 1954, avec ancienneté du 4 décembre 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 1 an 11 mois 25 jours) : M. Vaillant Jean-Michel, médecin de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 2 mars 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Administrateur-économiste principal de 2<sup>e</sup> classe (A.H.) du 1<sup>er</sup> novembre 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an), promu administrateur-économiste principal de 1<sup>re</sup> classe (A.H.) du 1<sup>er</sup> juin 1953 et classé dans la nouvelle hiérarchie des administrateurs-économistes en qualité d'administrateur-économiste principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953 : M. Silve Raoul, administrateur-économiste principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Commis de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 10 avril 1951 (majoration pour services de guerre : 7 mois 21 jours), et promu commis principal de 3<sup>e</sup> classe du 10 mars 1954 : M. Tordjman Raymond, commis principal de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 25 janvier et 7 mars 1956.)

Est placée d'office dans la position de disponibilité du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Compeau Marie-Berthe, dame employée de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 9 février 1956.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 1<sup>er</sup> août 1955 : M<sup>me</sup> Manificat Renée, adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (diplômée d'État). (Arrêté du 15 février 1956.)

Est licenciée de son emploi et rayée des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M<sup>me</sup> Le Joncour Yvette, assistante sociale de 6<sup>e</sup> classe (stagiaire). (Arrêté du 14 février 1956.)

Sont promus :

Médecins divisionnaires de 1<sup>re</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Digeon Marcel ;

Du 1<sup>er</sup> février 1955 : MM. Decour Humbert et Pourtau Adrien ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Biechler René ;

Du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Duthu Paul ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Secret Edmond,

médecins divisionnaires de 2<sup>e</sup> classe ;

Médecin principal de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Dargassies Roger, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Médecins principaux de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Dagnan Yves ;  
 Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : MM. Cabibel Michel et Lami Marcel ;  
 Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Dupuch Henri,  
 médecins principaux de 2<sup>e</sup> classe ;

*Médecins principaux de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Dorche Georges ;  
 Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Costalat Pierre ;  
 Du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Terrasse Jacques ;  
 Du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Roland Lucien,  
 médecins de 1<sup>re</sup> classe ;

*Médecins de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Patin Robert ;  
 Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Sallard André,  
 médecins de 2<sup>e</sup> classe.  
 (Arrêtés du 13 mars 1956.)

Est reclassé *médecin de 3<sup>e</sup> classe* du 8 février 1954, avec ancienneté du 8 février 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans), et *médecin de 2<sup>e</sup> classe* du 8 février 1954 : M. Ganter Georges, *médecin de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du 14 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Médecin divisionnaire adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 4 août 1948, *médecin divisionnaire de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 4 mai 1953, et promu *médecin divisionnaire de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Castan Jean, *médecin divisionnaire de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Adjoint spécialiste de santé de 1<sup>re</sup> classe*, avec ancienneté du 18 septembre 1949, *adjoint spécialiste de santé hors classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mars 1952, et promu *adjoint spécialiste de santé hors classe (2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Van Rycke Jacques, *adjoint spécialiste de santé hors classe (2<sup>e</sup> échelon)* ;

*Adjoint spécialiste de santé de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 8 septembre 1950, et promu *adjoint spécialiste de santé de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1953 : M. Llobet Roger, *adjoint spécialiste de santé de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Adjoint spécialiste de santé de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 26 octobre 1951, et promu *adjoint spécialiste de santé de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Delesalle Daniel, *adjoint spécialiste de santé de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Adjoint de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*, avec ancienneté du 18 mars 1951, et promu *adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Roux Franck, *adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* ;

*Adjoint de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*, avec ancienneté du 16 décembre 1951, et promu *adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Bovagnet Roger, *adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* ;

*Adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 18 février 1955 : M. Ehret Armand, *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* ;

*Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*, avec ancienneté du 4 octobre 1949, *adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*, avec ancienneté du 4 avril 1952, et *adjointe de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 24 juin 1955, avec ancienneté du 4 octobre 1954 : M<sup>me</sup> Ducase Jeanine, *adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*.

(Arrêtés des 13 janvier, 29 février, 3, 7, 13 et 16 mars 1956.)

Est nommé *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et reclassé *adjoint de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* à la même date, avec ancienneté du 20 juillet 1953 : M. Bernard Pierre, *adjoint de santé temporaire (cadre des diplômés d'Etat)*. (Arrêté du 16 janvier 1956.)

## Sont nommés :

*Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 9 janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Hours Nicole, *adjointe de santé temporaire, diplômée d'Etat* ;

*Adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Drillet Yves, *commis temporaire*.  
 (Arrêtés des 23 novembre 1955 et 20 janvier 1956.)

Sont reclassées *dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955 :

Avec ancienneté du 19 août 1953 : M<sup>lle</sup> Caquais Christiane ;  
 Avec ancienneté du 6 janvier 1954 : M<sup>me</sup> Verdoni Pierrette ;  
 Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>me</sup> Courchia Louisette,  
*dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon*.  
 (Arrêtés du 10 février 1956.)

Sont recrutées en qualité de :

*Médecin stagiaire* du 25 octobre 1955 : M<sup>lle</sup> Maître Alice ;  
*Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 22 janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Causse Geneviève.  
 (Arrêtés des 30 janvier et 16 mars 1956.)

Sont placés dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 21 janvier 1956 : M. Poli Charles, *médecin de 1<sup>re</sup> classe* ;  
 Du 14 février 1956 : M<sup>me</sup> Lenkauer Marie-Rose, *adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)* ;  
 Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Benyakhlef Abdelhamid, *médecin de 3<sup>e</sup> classe* ;  
 Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : MM. Margat Pierre, *médecin de 3<sup>e</sup> classe*, et Nicolas Louis, *adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)*.  
 (Arrêtés des 30 janvier, 7, 13, 26 et 30 mars 1956.)

Est placée d'office dans la position de disponibilité du 5 février 1956 : M<sup>me</sup> Vigneron Hélène, *commis de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du 27 février 1956.)

M<sup>me</sup> Mas Madeleine, *médecin de 3<sup>e</sup> classe*, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> mars 1956.

M<sup>me</sup> Gendre Jeanne, *dame employée de 6<sup>e</sup> classe*, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 28 mars 1956.

M<sup>me</sup> Fabre Jeannine, *adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)*, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> avril 1956.

M. Lambilliotte Paul, *médecin de 1<sup>re</sup> classe*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de la santé du 20 avril 1956.

M<sup>lle</sup> Cadou Denise, *adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)*, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> mai 1956.

M. Méline François, *médecin stagiaire*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> juin 1956.  
 (Arrêtés des 7, 13, 17, 20 mars, 7 et 10 avril 1956.)

Sont recrutés en qualité de *médecins stagiaires* :

Du 15 janvier 1956 : M. Bride Rodolphe et M<sup>me</sup> Bride Jacqueline ;  
 Du 18 janvier 1956 : M. Céléri Paul.  
 (Arrêtés des 20 et 21 janvier 1956.)

Sont titularisées et nommées :

*Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M<sup>me</sup> Znaty Elisabeth ;

*Adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat) :*

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M<sup>lle</sup> Collongues Marie-Louise ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M<sup>me</sup> Renoux Suzanne,  
adjointes de santé temporaires.

(Arrêtés des 10 janvier et 3 février 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1951, avec ancienneté du 8 septembre 1950 (majoration pour services de guerre : 4 mois 23 jours), médecin principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1953 et promu médecin principal de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> mai 1955 :* M. Rothéa Pierre, médecin principal de classe exceptionnelle ;

*Médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 7 août 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 24 jours), et promu médecin principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1953 :* M. Abrassart Jean, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 26 janvier 1950 (majoration pour services de guerre : 5 mois 7 jours), médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 24 janvier 1953, et promu médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955 :* M. Lendres René, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1950, avec ancienneté du 18 octobre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 13 jours), et promu médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1952 :* M. Guth Robert, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 8 mars 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 23 jours), et médecin principal de 2<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952 :* M. Nicolas Adolphe, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois), et médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953 :* M. Salin Usmar, médecin principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Médecin de 3<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 juin 1948 (majoration pour services de guerre : 5 mois 11 jours), médecin de 2<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 juin 1950, médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952 et médecin principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :* M. Mainguet Serge, médecin principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Médecin de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 27 juillet 1949 (majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 5 jours), et promu médecin de 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 juillet 1951 :* M. Collière Philippe, médecin de 1<sup>re</sup> classe ;

*Médecin de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 20 avril 1951 (majoration pour services de guerre : 3 mois 11 jours), et promu médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> septembre 1953 :* M. Leroy Edmond, médecin de 1<sup>re</sup> classe ;

*Médecin de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 8 juillet 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 23 jours) :* M. Chendler Edmond, médecin de 1<sup>re</sup> classe ;

*Adjoint de santé de 1<sup>re</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat), avec ancienneté du 19 septembre 1948 (majoration pour services de guerre : 3 ans 12 jours), adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 21 décembre 1949, et promu à la 1<sup>re</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 21 juin 1952 :* M. Lopez Michel, adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe, diplômé d'Etat ;

*Adjoint de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'Etat) du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1950 (majoration pour service de guerre : 1 an 1 mois 8 jours), et promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> août 1953 :* M. Chevallier René, adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 12 novembre, 13, 28, 29 décembre 1955, 20, 25, 30 janvier et 10 mars 1956.)

Est reclassé sous-économe de 6<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 avril 1952 (bonification pour services militaires : 11 mois 28 jours) : M. Le Mitouard Yves, sous-économe de 6<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 7 février 1956.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

*Infirmier de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 :* M. El Arbi ben Smail ;

*Infirmier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1953, avec ancienneté du 25 juin 1948, infirmier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1953, avec ancienneté du 25 juin 1951, et promu infirmier de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1954 :* M. Amrani Joutey Ahmed ;

*Infirmier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952, et promu infirmier de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1955 :* M. Brahim ben M'Bark ;

*Infirmiers de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Abdelkadèr ben Ali ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 mars 1955 : M. Ouizali Mohamed ;

*Infirmiers de 3<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Kanouni Abdelkebir ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 février 1953 : M. Fahmi Driss ;

*Infirmière de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :* M<sup>lle</sup> Drissi Smaili Lalla Hannou ;

*Infirmier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952 et promu infirmier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> octobre 1955 :* M. Berrada Abdelkadèr ;

*Infirmier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 3 janvier 1955 :* M. Farouki M'Hammed,

infirmiers et infirmière de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Est reclassé sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 14 septembre 1947, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954, avec ancienneté du 14 septembre 1952 : M. Mimount Mokhtar, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Sont nommés infirmière et infirmier stagiaires du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Tolimat Zohra et M. Mohamed ou Lahoucine Farid, infirmière et infirmier temporaires. (Arrêtés des 10 et 24 février 1956.)

M<sup>lle</sup> Sabbah Marie, infirmière stagiaire, dont la démission est acceptée, est rayée des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> mars 1956. (Arrêté du 28 février 1956.)

Sont nommés adjoints et adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

MM. El Merini Mohamed, adjoint technique de 3<sup>e</sup> classe ;

MM. Lahlou Mustapha, Alla Bassou ou Ahmed, Chahdi Labeled, Lahcèn ben Kaddour et Masnaoui Moulay Ahmed, adjoints techniques de 4<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Lévy Reina, MM. Mohamed ben Hamadi, Kerroumi Jillali, Mohamed ben Ahmed ben Ali et El Khettab ben Mohamed Sallami, maîtresse infirmière et maîtres infirmiers hors classe ;

MM. Bahmane Addi, Mekouri ben Mohamed et Mohamed ben Mahjoub, maîtres infirmiers de 1<sup>re</sup> classe ;

MM. El Qormassi Abdelkadèr, Aomar ben Mohamed, Djillali ben Menane Sadni, Mohamed ben Ziane Boumedienne ben Djelloul, El Amini M'Barek et Roubah Lahcèn, maîtres infirmiers de 2<sup>e</sup> classe ;

MM. Abboud Lahcèn ben Hammoun, Lhacèn ben Mohamed, Ahmed ben Saïd, Hamouad ben Mahjoub, Taleb Mohamed, Arous M'Hammed, Mohamed ben Ali, Baallal Jillali et Hanane el Houssaïne, maîtres infirmiers de 3<sup>e</sup> classe ;

MM. Ben Tayaa Ahmed, Jamaï ben Mohamed ben Bark, Khechichine Bouziane, Bellahi Mohamed et El Yalaoui Sidi Mohamed, infirmiers de 1<sup>re</sup> classe ;

MM. Bouchelga Boujemaa et Gaïni M'Hamed, infirmiers de 2<sup>e</sup> classe ;

MM. Harbili Mohamed, Gharbi Tayeb, Lalami Moulay Abdeslam, Gouni Abdelouahed, Aafar Salah, Saïd ou El Ghazy et Soltani el Kebir, infirmiers de 3<sup>e</sup> classe ;

M. Bouchama Ali, M<sup>me</sup> Bennaceur Zhor, M<sup>me</sup> Hazzab Khadija et M. Benhamou Abdeslam, infirmiers et infirmières stagiaires ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

M. Makrad Abbès, adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe ;

M. Abbou Laakoul M'Fedel, infirmier stagiaire.

(Arrêtés des 3, 5, 8 février, 20 et 21 mars 1956.)

Sont reclassés :

*Maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Mohamed Abdeslem Sekkat, infirmier de 3<sup>e</sup> classe ;

*Infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1952, et promu *infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Mohamed ben Alami, infirmier de 3<sup>e</sup> classe ;

*Infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 16 février 1952, et promu *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Laamri Bachir, infirmier de 3<sup>e</sup> classe ;

*Infirmière de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>me</sup> Rkya bent Brahim, infirmière de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêtés du 1<sup>er</sup> février 1956.)

Sont promus :

*Maître infirmier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Ouassaïdi Abdallah, maître infirmier de 2<sup>e</sup> classe ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Abdeslem ben Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Boukhari Mohammed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Tijani Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Moufakir Saïd ben Haïda, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêtés des 8, 26, 28 mars et 4 avril 1956.)

Est nommée *infirmière stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Morabit Meriem, infirmière temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)

Sont recrutés en qualité d'*infirmiers stagiaires* du 2 novembre 1955 : MM. Belghemi Ahmed, Addi Ali, Keadry Dahbi Mohamed et Elbassam Ahmed, ex-élèves infirmiers. (Arrêtés des 18 janvier et 22 février 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Benhamou Mohamed, infirmier stagiaire. (Arrêté du 7 février 1956.)

\* \* \*

MINISTÈRE DES P.T.T.

Est reclassé *agent d'exploitation stagiaire*, avec ancienneté du 6 octobre 1942, *agent d'exploitation, 9<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 11 juin 1950, *8<sup>e</sup> échelon* du 6 octobre 1953, avec ancienneté du 11 juin 1952, et *7<sup>e</sup> échelon* du 11 juin 1954 : M. Bolon Yves. (Arrêté du 9 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *inspecteur-élève* du 26 août 1955 : M. Benmergui Claude, contrôleur des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 2 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 12 octobre 1955 :

*Agent technique de 1<sup>re</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et promu au *3<sup>e</sup> échelon* du 6 juillet 1953 : M. Touati Moïse, soudeur, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Agent technique stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1952 et *agent technique de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 21 février 1953 : M. Mir Vincent, soudeur, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Agent technique de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> août 1953 : M. Errada Jean, soudeur, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Agents techniques de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon)* :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Fidoudi Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Azoulay Albert,

soudeurs, 7<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Conducteur principal des travaux, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 24 février 1951, *1<sup>er</sup> échelon* du 26 février 1953, *contrôleur du service des lignes, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 2 octobre 1952, et *1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 6 octobre 1954 : M. Léger André ;

*Conducteur de travaux, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 14 juin 1950, *4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 16 juin 1952, et *conducteur principal de travaux, 3<sup>e</sup> échelon* du 16 juin 1954 : M. Panebœuf Louis ;

*Agent mécanicien principal, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 14 avril 1950, *2<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 avril 1952, *contrôleur principal des travaux de mécanique, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 16 avril 1952, et *3<sup>e</sup> échelon* du 16 avril 1954 : M. Voignier Émile ;

*Contrôleur des travaux de mécanique, 8<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1946, et *contrôleur principal des travaux de mécanique, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 4 mai 1954 : M. Berna Pic ;

*Chef d'équipe, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 6 septembre 1946, *conducteur de travaux, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 17 février 1953, et *3<sup>e</sup> échelon* du 21 février 1955 : M. Camo Jean ;

*Chef d'équipe, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 29 février 1950, *3<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, *conducteur de travaux, 6<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 13 décembre 1951, et *5<sup>e</sup> échelon* du 16 décembre 1953 : M. Montéro Joseph ;

*Conducteur de chantier stagiaire*, avec ancienneté du 16 juin 1952, et *conducteur de chantier, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 16 juin 1955 : M. Hauc Gérard ;

*Soudeur, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 2 février 1950, *chef d'équipe du service des lignes, 10<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, *9<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954, et *8<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Ayela François ;

*Agent des lignes, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 6 janvier 1939, *chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 3 février 1953, *9<sup>e</sup> échelon* du 6 février 1954 et *8<sup>e</sup> échelon* du 6 février 1955 : M. Polledri Jean ;

*Agent des lignes, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 5 octobre 1948, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 octobre 1951, *chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953, *9<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954, et *8<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Martinez Émile ;

*Agent des lignes conducteur, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 21 juin 1951, *chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953, *9<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954, et *8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Pérez Antoine ;

*Soudeur, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 13 novembre 1950, *3<sup>e</sup> échelon* du 16 novembre 1953, *chef d'équipe des lignes, 10<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 19 juin 1954, et *9<sup>e</sup> échelon* du 21 juin 1955 : M. Billet Marcel ;

Agent des lignes conducteur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 mai 1948, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 mai 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 6 mai 1954 et chef d'équipe du service des lignes, 10<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 15 janvier 1955 : M. Franci Marcel ;

Soudeur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 3 février 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 6 février 1953 et chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Dujardin Roger ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951, agent des lignes, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 25 juillet 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 26 juin 1954 et chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. André Pierre ;

Agent des lignes, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 août 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 21 août 1954 et chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Grandjean Henri ;

Soudeur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 8 mars 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 mars 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 11 mars 1955 et chef d'équipe, 10<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Pastor Raymond ;

Chef d'équipe, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 18 février 1950, 3<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 février 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 21 février 1954 : M. Nicolle Emile ;

Mécanicien dépanneur, 8<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 août 1941, et maître dépanneur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 octobre 1952 : M. Gras François ;

Mécanicien dépanneur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1949, 7<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1952 et 8<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1955 : M. Moragues François ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, mécanicien dépanneur, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 16 novembre 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1953 et 5<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1955 : M. Botella Manuel ;

Ouvrier d'Etat de 4<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 avril 1948, et 2<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 avril 1951 : M. Botella Manuel ;

Ouvrier d'Etat de 4<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 avril 1948, 2<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 avril 1951, maître ouvrier d'Etat, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 5 octobre 1951, et 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 octobre 1953 : M. Sempéré Raymond ;

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 septembre 1950, 3<sup>e</sup> échelon du 11 septembre 1953, ouvrier d'Etat de 4<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 janvier 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1955 : M. Martinez Joseph ;

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 14 août 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 16 août 1953, ouvrier d'Etat de 4<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 4 décembre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1953 : M. Duboscq Pierre ;

Agent des installations, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 16 janvier 1952, et ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Roussel Pierre ;

Agent des installations, 1<sup>er</sup> échelon du 21 janvier 1952, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 24 février 1951, et 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Baudou Honoré ;

Agent des installations, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 juin 1949, 1<sup>er</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juin 1952, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1951, et 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1954 : M. Roqué René ;

Agent des installations, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 18 septembre 1949, 1<sup>er</sup> échelon du 21 décembre 1952, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juin 1952, et 1<sup>er</sup> échelon du 21 juin 1955 : M. Steinberg Enno ;

Agent des installations, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 25 février 1950, 1<sup>er</sup> échelon du 26 février 1953, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 août 1952, et 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 26 août 1955 : M. Togna Georges ;

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 novembre 1949, 2<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1952, et 1<sup>er</sup> échelon du 11 novembre 1955 : M. Deluca Henri ;

Agent des installations, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 24 juillet 1950, 1<sup>er</sup> échelon du 26 juillet 1953 et ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 janvier 1953 : M. Michelangeli Antoine ;

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 20 mai 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 21 mai 1955 : M. Suay Guy ;

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1949, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 décembre 1951, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 décembre 1953, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 septembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 21 septembre 1955 : M. Sempéré Marcel ;

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 3 avril 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 6 avril 1953, avec ancienneté du 3 avril 1951, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Serrano François ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1951, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 février 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1952, avec ancienneté du 26 février 1952, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 septembre 1951, et 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954, avec ancienneté du 21 septembre 1953 : M. Seva Vincent ;

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1954 et ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie stagiaire du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Meurthe Georges ;

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 13 juin 1950, 3<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 juin 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 26 mai 1954 : M. Farrugia Antoine ;

Ouvrier d'Etat de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 février 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 11 février 1953, ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 2 avril 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 6 avril 1953, et 5<sup>e</sup> échelon du 6 avril 1955 : M. Chinchilla Emmanuel ;

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 14 août 1954 : M. Panisset Marcel ;

Agent des lignes conducteur d'automobiles, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 27 juillet 1948, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954, conducteur d'automobiles de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 décembre 1951, et 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1954 : M. Chambon Julien ;

Agent des lignes conducteur d'automobiles, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 25 décembre 1948, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 décembre 1951, conducteur d'automobiles de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 12 avril 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 16 avril 1955 : M. Santos Michel ;

Agent des lignes, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 16 novembre 1947, et conducteur d'automobiles, 2<sup>e</sup> échelon du 11 juillet 1952, avec ancienneté du 16 novembre 1951 : M. Garcia François ;

Agent des lignes, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 8 août 1948, 1<sup>er</sup> échelon du 11 août 1952 et agent des lignes conducteur d'automobiles, 3<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1952, avec ancienneté du 26 février 1952 : M. Zuppardo Joseph ;

Agent des lignes, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 mai 1949, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 mai 1952, agent des lignes conducteur d'automobiles, 6<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1952, avec ancienneté du 26 janvier 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 26 janvier 1954 : M. Giudice Raphaël ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1951, agent des lignes, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 et agent des lignes conducteur d'automobiles, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1953, avec ancienneté du 16 août 1953 : M. Molina Alfred ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 17 mai 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 21 mai 1953, et agent des lignes conducteur d'automobiles, 6<sup>e</sup> échelon du 11 décembre 1955 : M. Biancamaria Jérôme ;

Agent des installations, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 juillet 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 6 juillet 1953, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 octobre 1953, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 octobre 1953, et 8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Bienaimé Bernard ;

Agent des installations, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 22 mars 1951, agent principal des installations, 5<sup>e</sup> échelon du 26 juin 1953 et 4<sup>e</sup> échelon du 26 septembre 1955 : M. Crousté Gabriel ;

Agent des installations stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1951, 9<sup>e</sup> échelon du 17 mars 1954, avec ancienneté du 22 août 1953, et 8<sup>e</sup> échelon du 26 novembre 1955 : M. Challande Marcel ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 octobre 1951, soudeur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 octobre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 11 octobre 1955 : M. Vallès Joseph ;

Agent des lignes stagiaire du 1<sup>er</sup> octobre 1953, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 août 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954, avec ancienneté du 11 août 1954, soudeur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 août 1952, et 4<sup>e</sup> échelon du 11 août 1955 : M. Puccio Benoît ;

Agent des lignes stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951, soudeur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 17 janvier 1950, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 12 janvier 1953 : M. Moréno Sauveur ;

Agent des lignes stagiaire du 1<sup>er</sup> juillet 1952 et soudeur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 février 1953 : M. Rosello Georges ;

Agent des lignes, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 24 septembre 1948, et 1<sup>er</sup> échelon du 26 septembre 1952 : M. Salasca Antoine ;

Agent des lignes conducteur d'automobiles, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1949, et agent des lignes, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 18 mars 1954 : M. Fernandez François.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 4, 24, 26 août, 1<sup>er</sup>, 6, 8, 12, 14, 21, 24, 28 septembre, 15 octobre, 7, 22 novembre, 5, 7, 15, 22 décembre 1955, 5 et 9 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Agent de surveillance, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 octobre 1948, 1<sup>er</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 octobre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 janvier 1951 : M. Détréz Charles ;

Facteur-chef, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, et agent de surveillance, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 4 décembre 1953 : M. Viviani Laurent ;

Facteur-chef, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 octobre 1950, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 28 mars 1952, et agent de surveillance, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Torralva Antoine ;

Facteur-chef, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 27 juillet 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1952, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, et agent de surveillance, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953 : M. Carillo Joseph ;

Facteur, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 janvier 1948, facteur de classe exceptionnelle, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1953, et agent de surveillance, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 5 juillet 1953 : M. Cattalorda Michel ;

Ouvrier convoyeur, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juin 1948, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juin 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juin 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 21 septembre 1952, avec ancienneté du 21 décembre 1951, et 4<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1954 : M. Garcia Manuel ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 27 juin 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et courrier convoyeur, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 16 août 1953 : M. Benyacoub Mohamed ;

Facteur-chef, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 avril 1951, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 octobre 1950, et 5<sup>e</sup> échelon du 26 octobre 1953 : M. Renucci Paul ;

Facteur-chef, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juin 1951, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1950, et 4<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1953 : M. Rios Jean ;

Facteur, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 janvier 1946, facteur-chef, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 4 février 1952, et 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 février 1955 : M. Ségura Armand ;

Manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 30 septembre 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953 et facteur-chef, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 13 octobre 1954 : M. Chiozza Sabien ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 mai 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 21 mai 1954, et facteur-chef, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 25 mai 1955 : M. Rubio Jean ;

Facteur, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et facteur-chef, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Deslondes André ;

Facteur, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 septembre 1950, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 20 mars 1951, et 6<sup>e</sup> échelon du 21 mars 1954 : M. Dupré André ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 décembre 1947, 3<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 décembre 1951, et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 29 février 1952 : M. Abiteboul Elie ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 juin 1948, 3<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 juin 1952, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 juillet 1952, et 6<sup>e</sup> échelon du 7 juillet 1955, avec ancienneté du 6 juillet 1952 : M. Friedmann Henri ;

Manutentionnaire stagiaire, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 15 septembre 1950, facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 15 septembre 1950, et 5<sup>e</sup> échelon du 16 septembre 1953 : M. Guernah Ahmed ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 avril 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 6 avril 1954 : M. Namad Benaïssa ;

Manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Sadqi Mohamed ;

Facteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 8 janvier 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1955 : M. Haliouna Salomon ;

Facteur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 20 décembre 1948, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 février 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. El Mati ben Bouchta ;

Facteur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 mars 1951, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 mars 1951, et 4<sup>e</sup> échelon du 11 mars 1954 : M. Ferrari Vincent ;

Facteur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 décembre 1950, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 décembre 1950, et 3<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1953 : M. Susini Jean ;

Manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 novembre 1947, 3<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 14 février 1952, et 6<sup>e</sup> échelon du 16 février 1955 : M. Mousquey Marcel ;

Manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 3 septembre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 6 septembre 1954 : M. Azoulay David ;

Manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 octobre 1948, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 janvier 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 16 janvier 1955 : M. Bouhadiba René ;

Facteur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 23 janvier 1948, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 septembre 1951, manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 3 septembre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 6 mars 1955 : M. Decugis Frédéric ;

Manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 8 mai 1949, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 8 mai 1949, 4<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1952 et 4<sup>e</sup> échelon du 13 novembre 1952 : M. Reguieg Embarek.

Arrêtés des 29 juillet, 30, 31 août, 3, 7 septembre, 18, 26 octobre, 2, 7, 8, 9, 24 novembre, 3, 21, 22 décembre 1955 et 3 février 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, chef de section, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 4 février 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 6 février 1953, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 4 juin 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 6 juin 1955 : M. Grolleau Robert. (Arrêté du 23 novembre 1955.)

**Admission à la retraite.**

M<sup>me</sup> Rouzoul Germaine, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon, est admise à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres du ministère des P.T.T. du 1<sup>er</sup> mars 1956. (Arrêté du 23 décembre 1955.)

M. Aftas Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> décembre 1955. (Arrêté du 19 novembre 1955.)

M. Augrand Jean, médecin principal de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> mars 1956. (Arrêté du 24 février 1956.)

M. Drouin Marcel, adjoint principal de santé de 3<sup>e</sup> classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 26 mars 1956.)

M. Cohen Joseph, administrateur-économiste de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la santé du 1<sup>er</sup> février 1956. (Arrêté du 13 janvier 1956.)

M. Soubiran Jean, inspecteur de comptabilité hors classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre des dispositions transitoires prévues par l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955, et rayé des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> juillet 1956. (Arrêté du 9 avril 1956.)

**AVIS ET COMMUNICATIONS****MINISTÈRE DES FINANCES.****Service des perceptions et recettes municipales.****Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.**

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 30 AVRIL 1956. — *Impôt sur les bénéficiaires professionnels* : Casablanca-Centre, rôle spécial 125 de 1956 ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 8 de 1956 ; Safi, rôle spécial 3 de 1956.

LE 5 MAI 1956. — *Impôt sur les bénéficiaires professionnels* : Agadir, rôle spécial 10 de 1956 ; Casablanca-Centre, rôle spécial 6 de 1956 (15) et rôle spécial 126 de 1956 (18) ; Casablanca-Nord, rôle spécial 21 de 1956 (3), rôles spéciaux 22 et 23 de 1956 (3), 24 de 1956 (5) et 26 de 1956 (2) ; circonscription de Casablanca-Banlieue, rôle spécial 2 de 1956 ; Casablanca-Ouest, rôle spécial 13 de 1956 (21) ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 9 de 1956 ; Kasba-Tadla, rôle spécial 1 de 1956 ; Khenifra, rôle spécial 2 de 1956 ; Marrakech-Gueliz, rôles spéciaux 6 et 7 de 1956 ; Marrakech-Médina, rôles spéciaux 14, 15 et 16 de 1956 ; Oujda-Sud, rôles spéciaux 7 et 8 de 1956 ; Rabat-Sud, rôle spécial 8 de 1956 ; Settat, rôle spécial 1 de 1956 ; Safi, rôle spécial 4 de 1956 ; Casablanca-Sud, rôle spécial 3 de 1956 ; Casablanca-Nord, rôle spécial 29 de 1956 (3).

LE 15 MAI 1956. — *Taxe de compensation familiale* : Mogador, 6<sup>e</sup> émission 1953 ; Casablanca-Maârif, 6<sup>e</sup> émission 1954 ; Khouribga, Rabat-Sud (1), Casablanca-Centre (16), Casablanca-Maârif (24), Rabat-

Sud (2) ; Casablanca-Ouest (21), Rabat-Nord (4), Casablanca-Nord (7), Meknès-Ville nouvelle (2), Fès-Ville nouvelle (1), centre et annexe de Kasba-Tadla, Casablanca-Ouest (19), émissions primitives de 1956.

Le sous-directeur,  
chef du service des perceptions,  
PEY.

**Additif à la liste des médecins qualifiés spécialistes en stomatologie.**

Casablanca : M. le docteur Berge Claude.

**Additif à la liste des médecins qualifiés spécialistes en chirurgie générale.**

Casablanca : M. le docteur Serra Pierre.

**Avis aux importateurs.**

*Facilités accordées pour l'importation de marchandises originaires et en provenance de Norvège, exposées à la Foire internationale de Casablanca en 1956.*

Il est porté à la connaissance des importateurs que des autorisations d'importation exceptionnelles seront délivrées par le ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande, à l'occasion de la Foire internationale de Casablanca, dans la limite d'un crédit de 100.000 couronnes norvégiennes ouvert à cet effet.

Les demandes correspondantes établies sur les formules habituelles accompagnées des factures *pro forma*, en double exemplaire, et d'une attestation du Comité d'organisation de la foire indiquant la surface occupée par l'exposant, ainsi que la nature exacte des marchandises exposées, devront être adressées, dans un délai n'excédant pas vingt jours suivant la clôture de la foire, au Consulat royal de Norvège, 273, boulevard Mohammed-V, à Casablanca.

\* \* \*

*Facilités accordées pour l'importation de marchandises originaires et en provenance de Grande-Bretagne, exposées à la Foire internationale de Casablanca en 1956.*

Il est porté à la connaissance des importateurs que des autorisations d'importation exceptionnelles seront délivrées par le ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande, à l'occasion de la Foire internationale de Casablanca, dans la limite d'un crédit de 30.000 livres sterling ouvert à cet effet.

Les demandes correspondantes établies sur les formules habituelles accompagnées des factures *pro forma*, en double exemplaire, et d'une attestation du Comité d'organisation de la foire indiquant la surface occupée par l'exposant, ainsi que la nature exacte des marchandises exposées, devront être adressées, dans un délai n'excédant pas vingt jours suivant la clôture de la foire, au consulat de Grande-Bretagne, boulevard d'Anfa, à Casablanca.